



Charte des valeurs de la FNAB et son réseau

Adoptée en Assemblée Générale le 5 avril 2016



Préambule

- *Le mouvement des agriculteurs bio organisés¹*

La présente charte est notre document fédérateur. Elle définit les principales valeurs et objectifs qui fondent l'adhésion des paysan-nes et de leurs structures locales représentatives au sein de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB), créée en 1978.

Cette charte a pour objet de décrire les valeurs et objectifs d'un « développement cohérent, durable et solidaire de l'agriculture biologique » tel que stipulé dans les statuts fondateurs de la FNAB.

L'adhésion aux principes de cette charte est ouverte à toutes les organisations citoyennes, économiques, sociales qui souhaiteraient pouvoir y contribuer dans le cadre d'un « mouvement de la bio » acteur de la transformation sociale.

- *Notre projet politique pour l'agriculture biologique*



L'agriculture biologique est une alternative agricole, alimentaire et sociétale crédible et nécessaire vis-à-vis des problèmes environnementaux, climatiques, sociaux et économiques de plus en plus criants en France mais aussi dans le monde (émissions de gaz à effet de serre, pollutions de l'eau, érosion des sols, pertes de biodiversité, chômage, inégalités entre les populations les plus pauvres et les plus riches).

¹ Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

En ce sens, l'agriculture biologique, au-delà des seules pratiques agrobiologiques contenues dans son cahier des charges, constitue un projet d'évolution profonde de l'organisation agro-alimentaire actuelle pour créer, au sein d'un mouvement mondial, une économie relocalisable et solidaire.

Nous souhaitons que l'extension des surfaces en agriculture biologique recouvre à long terme la totalité de la surface agricole. Parallèlement, nous souhaitons que ce développement se fasse selon un certain nombre de principes qualitatifs qui vont au-delà de ceux qui sont contenus dans le règlement de l'agriculture biologique européen. Principes que nous pouvons résumer en « démarche de progrès ».

I. Pour une transition écologique de notre société



L'agriculture biologique se base sur l'agronomie et une approche systémique des fermes et à ce titre s'inscrit pleinement dans l'agro-écologie. Les fermes sont considérées comme des domaines agricoles où les Hommes, les animaux et la nature vivent en harmonie.

Le mouvement paysan de la bio, dans sa démarche permanente de progrès, se reconnaît dans les principes et valeurs suivants :

1- Tendre vers une agriculture globale (complémentarité productions végétales et animales, gestion du paysage) et concevoir les fermes bio dans leur globalité au travers du lien sol/plantes/animaux (lien au sol), par la recherche d'autonomie et par l'application sur l'ensemble de la ferme des principes de l'agriculture biologique. Pour l'élevage, il est nécessaire de prendre en compte, en matière de bien-être, non seulement les besoins physiologiques, mais aussi les contraintes éthologiques, tout au long de la vie de l'animal.

2- Préserver, renouveler et accroître l'humus pour lutter contre la destruction des sols, leur érosion et leur lessivage. Agir pratiquement et politiquement pour préserver la qualité environnementale et la biodiversité des milieux naturels et cultivés par le maintien et l'implantation d'infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, arbres isolés, prairies, zones humides...).

3- Pratiquer une gestion la plus économe possible des ressources naturelles (eau, énergies fossiles,...). Favoriser une agriculture qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme, en s'appuyant notamment sur les énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse...) de façon non concurrentielle avec les surfaces agricoles. Une agriculture qui produit le moins de déchets possible en ayant recours au ré-emploi et aux matériaux naturels (bois, paille, chanvre...).



4- Développer une agriculture qui protège la biosphère, directement ou indirectement. Privilégier des moyens et techniques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'accroissement et la préservation des taux d'humus dans les sols.

5- Agir pratiquement et politiquement pour empêcher le développement des Organismes Génétiquement Modifiés et toutes nouvelles techniques de

biotechnologies à usage agricole.

6- Agir pratiquement et politiquement pour protéger la ressource en eau, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

7- Adapter ses productions aux conditions locales de sols et de climat, plutôt que d'artificialiser l'environnement. Respecter la spécificité des terroirs des régions en favorisant l'expression des potentialités naturelles et humaines.

8- Fournir à l'Homme et à l'Animal des produits et des aliments de haute qualité nutritionnelle, dans le respect de la saisonnalité et des techniques de conservation naturelles.

9- Encourager les démarches évolutives et novatrices : il s'agit d'être en démarches de progrès permanentes et continuer d'améliorer les pratiques, notamment avec l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, la microbiologie des sols, les cultures associées, l'autonomie des fermes, particulièrement l'autonomie fourragère... Pour cela il faut développer des transferts de compétences, recherches et expérimentations qui confortent les objectifs écologiques cités.

10- Favoriser une démarche écologique à tous les échelons de la filière : modes de production, transformation, distribution et consommation qui économisent énergie et matériaux, donnent la priorité aux matériaux au cycle de vie le moins polluant, distribution limitant les transports et privilégiant les modes d'acheminement et de stockage les moins énergivores.

11- Etre en capacité d'accompagner les porteurs de projets dans leur phase de transition pour l'adoption de ces valeurs et les démarches de progrès qui y sont liées.

II. Pour une économie équitable dans les territoires



Les agrobiologistes et leurs partenaires souhaitent construire des filières innovantes, territorialisées, durables, et équitables afin de donner l'accessibilité, pour toutes et tous, à des produits de haute qualité nutritionnelle et organoleptique.

Des filières qui s'attachent à partager, sur un territoire, un projet commun entre des acteurs parfois très différents, afin de valoriser, toutes les dimensions de l'agriculture biologique, à savoir la rémunération économique mais aussi les valeurs environnementales et sociales : vivre de son métier dans des conditions sociales valorisantes pour l'agriculteur mais aussi ses salariés s'il en a.

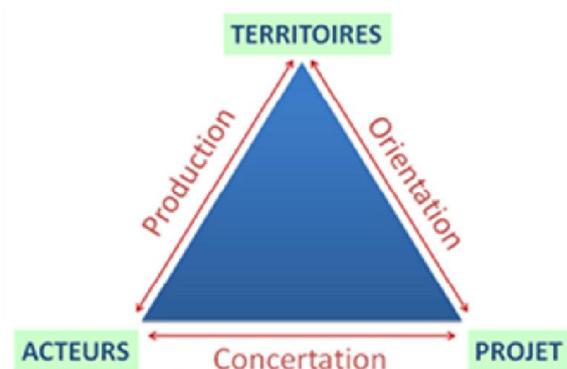
Pour cela nous devons :

1- Construire une nouvelle culture agro-alimentaire basée sur la coopération entre acteurs. Les relations commerciales doivent se faire dans le respect de l'équité entre tous les acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, fournisseurs, consommateurs) en circuits longs comme en circuits courts.

2- Promouvoir une contractualisation équitable pour une construction durable et cohérente des filières. Les équilibres doivent être recherchés entre le développement des productions animales et végétales.

3- Favoriser le partenariat transparent et sincère des acteurs des filières sur de véritables projets de territoire, en lien avec les collectivités locales, notamment des coopérations interrégionales.

4- Travailler à une organisation du marché permettant de pratiquer à tous les échelons de la filière des prix équitables, résultant d'une concertation transparente sur le partage de la valeur ajoutée entre acteurs au sein de la filière. Œuvrer à une juste répartition des richesses.



5- Encourager le développement d'outils de transformation et de filières adaptés aux spécificités des produits bio : variétés non standardisées, volumes spécifiques, grande diversité de productions et de mélanges de produits, etc.

6- Construire une dynamique de développement garantissant la pérennité des fermes bio, des outils économiques et des entreprises, notamment par une cohérence et une complémentarité territoriale.

7- Développer les filières par l'accueil des nouveaux acteurs et/ou par des conversions progressives et réalistes.

8- Privilégier les approvisionnements et la distribution de proximité ; dans le cadre des échanges commerciaux qui favorisent une société respectueuse de l'autre, de la vie de la planète et des générations futures.

9- Participer à l'émergence de méthodes et moyens alternatifs, d'économie sociale, solidaire et équitable, notamment au niveau financier.

III. Pour une société plus humaine et solidaire



L'agriculture biologique participe à un projet de société. Il a pour but, à travers les moyens qu'il préconise, de redonner un sens aux actions quotidiennes de chacun, de relocaliser l'économie et de faire en sorte que l'humain en soit le cœur et non l'outil, de recréer un lien fort entre les villes et les campagnes, et de tisser un lien durable entre l'environnement, la santé et l'alimentation.

Nous devons œuvrer ensemble à une société plus juste, plus harmonieuse et plus équitable. En un mot : solidaire.

Le mouvement de la bio, dans sa démarche de progrès permanente, considère qu'il s'agit :

Sur la/les ferme(s) :

1- De veiller au maintien des paysans et à la transmissibilité des terres bio ou vers la bio en favorisant solidarité, partage (foncier, acquis techniques,...), et entraide, particulièrement auprès des nouveaux installés ou convertis, par les parrainages (individuel ou de groupes), suivi de conversions ou installations, soutien et accompagnement de projets.

2- De créer les conditions de travail et de vie des acteurs qui permettent leur épanouissement, notamment au travers d'un travail digne, adéquat et productif dans des conditions de respect mutuel et de sécurité physique et psychologique. L'accès à l'acquisition de compétences, à la formation, à la qualification est encouragé.

3- D'assurer des niveaux de rémunérations qui, au-delà des obligations légales doivent être réfléchis au regard des tâches accomplies et du niveau d'implication/responsabilisation. En ce sens, les conditions d'emploi visent à empêcher la précarité des salariés. A poste et expérience égaux, les salariés doivent avoir les mêmes conditions de travail, de rémunération et de protection sociale qu'ils soient français ou étrangers, femmes ou hommes.

4- De rapprocher le producteur du consommateur par un processus éducatif et d'information sur les conditions de production et de transformation, par la

transparence dans les garanties, par la sensibilisation aux enjeux de l'agriculture biologique.

Avec les citoyens et leurs organisations :

5 - De rendre accessible la consommation de produits bio dans le cadre de circuits de proximité à dimension sociale et/ou de la généralisation de produits bio. Ces démarches impliquant particulièrement les organisations collectives de producteurs bio et les collectivités dans le cadre d'un dialogue territorial.

6- De travailler avec les citoyens, en particulier celles et ceux des quartiers et/ou des zones rurales défavorisés, afin de réaffirmer – par une appropriation collective et participative - la dimension populaire de l'accès à une alimentation de qualité, loin des injonctions élitistes au « bien manger » et commerciales du « prêt à manger ».

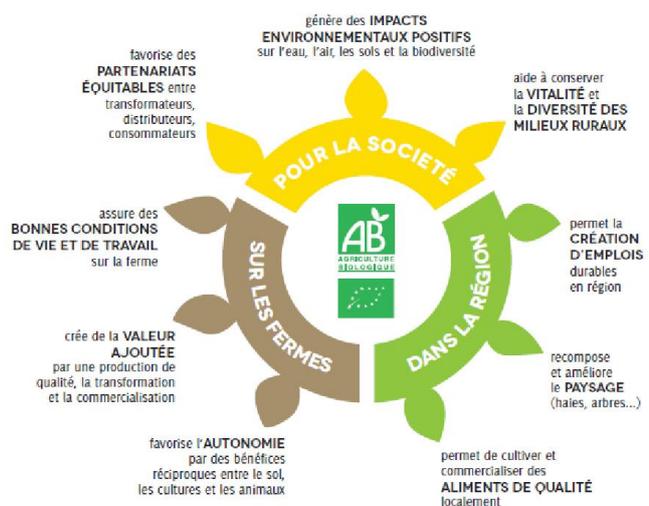
7- De démocratiser les savoirs, techniques et projets de la bio par un travail d'éducation populaire visant l'autonomie des personnes et la responsabilisation des acteurs de la bio.

Auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue civil:

8- D'être acteurs du développement de campagnes vivantes et peuplées : l'agriculture biologique participe activement à l'économie locale, elle est créatrice d'emploi et de lien social.

9- De privilégier les échanges avec le tissu associatif, l'économie sociale et solidaire, et des partenariats avec les acteurs de la société civile afin de promouvoir des valeurs communes.

10- De travailler à l'ouverture de la politique agricole et de ses institutions à l'ensemble de la société puisque l'alimentation et l'aménagement des territoires concernent tout le monde et doivent relever de politiques publiques d'intérêt général. Dans ce sens, renforcer le dialogue des organisations de développement de la bio avec les responsables politiques du niveau communal au niveau européen.



11- D'accentuer la solidarité internationale de l'agrobiologie par la pratique d'une agriculture qui ne participe pas au pillage des pays en développement et par des actes citoyens qui permettent à chaque territoire d'acquérir souveraineté et autonomie alimentaires et favorisent un développement durable.

12- De proposer, à tous les échelons, un plaidoyer d'intérêt général, expert et responsable, propositionnel dans le cadre d'un dialogue civil avec les pouvoirs publics.

Pour suivre nos travaux

Fnab.org

Eauetbio.org

Repasbio.org

Conversionbio.org

Nouvelleconomiebio.blogspot.com

Images tirées du film « La face Bio de la République » (DHR) et de collection FNAB.